



Déclaration liminaire de la FSU-SNUipp Paris
CAPD recours TP-dispo
Jeudi 4 juin 2026

Madame la Dasen, Mesdames, Messieurs les membres de la CAPD,

Conditions de travail qui se dégradent, inclusion scolaire sans moyens adéquats, manque structurel de remplaçant-es, droits à la mobilité professionnelle ou géographique réduits à peau de chagrin, importation d'une culture managériale d'individualisation des parcours issue du secteur privé, accumulation d'injonctions pédagogiques, empilement des tâches administratives...

Nous pourrions faire des déclarations liminaires cumulatives, tant les problématiques soulevées de mois en mois, se compilent au lieu de se résoudre. Nous pourrions aussi en faire une ritournelle puisque les années se suivent et se ressemblent.

Pour une fois, nous n'allons pas faire une déclaration liminaire exhaustive. Les sujets que nous avons abordés dans les différentes instances ne trouvent pas de réponses satisfaisantes. Quand bien même la répétition a des vertus pédagogiques, les réponses et réactions de l'Institution ne sont pas à la hauteur des attentes de nos collègues et des ambitions pour le Service public d'éducation.

Nous parlons de souffrance au travail et de détresse psychologique de certain-es de nos collègues, on nous répond que nous n'avons pas « le monopole du cœur ». Nous parlons formation continue des enseignant-es, on nous répond que nous « envoyons des scuds de l'autre côté de la table ». Nous questionnons le mutisme de l'Académie sur des situations préoccupantes et nous paraissions agressif-ves. Nous demandons des documents de travail pendant des semaines, nous avons l'impression de brasser de l'air. Nous demandons depuis 13 ans que les enseignant-es soient consulté-es sur leurs horaires de travail suite au rejet massif des rythmes scolaire de 2013 et nous ne recevons qu'un silence assourdissant.

Alors oui, aujourd'hui nous le disons de manière officielle en instance, les conditions de dialogue et la résolution des problèmes nous paraissent dégradées.

Pour être clair-es, voilà ce dont les personnels que nous représentons ont besoin pour que l'École permette la réussite et l'émancipation de tous-tes nos élèves :
de remplacement réel de toutes les absences ; de formation continue de qualité, librement choisie, sur temps de travail ; de moyens pour assurer les droits à une scolarisation de qualité pour les élèves en situation de handicap ; de confiance dans leur expertise de leur propre métier ; de pouvoir choisir leur quotité de travail, leur lieu de travail et de vie ; d'un salaire à la hauteur pour les enseignant-es et les AESH ; de directeurs et directrices déchargé-es de classe pour assurer le fonctionnement de l'école et favoriser le travail en équipe pédagogique...

Et malgré toutes les difficultés, les enseignant-es gardent la conviction profonde que le service public d'éducation est le bien commun qui fonde notre société et qui mérite donc qu'on le défende.

Nous sommes donc réuni-es aujourd'hui pour une des rares commissions paritaires encore existantes. Puisque depuis 2019, la loi de transformation de la Fonction publique a réduit leur champ de compétences à des recours individuels alors que nous ne cessons de revendiquer le respect des règles collectives. Nous continuons, comme chaque année, à exiger le retrait de cette loi qui ne permet plus de garantir l'équité et la transparence dans le traitement des droits individuels et collectifs des personnels.

Et nous continuons à exiger que les règles discutées en instances soient respectées.

Nous traitons aujourd'hui des recours suite aux refus de temps partiels et de disponibilités. Parmi les éléments qui participent de la dégradation des conditions de travail des enseignant-es, le droit à choisir leur temps de travail est un enjeu important. Depuis plusieurs années dans notre académie, les temps partiels et disponibilités sont difficiles à obtenir. Faire valoir son droit à choisir son temps de travail demande tant d'énergie aux personnels : demande initiale, recours, constitution d'un dossier aux pièces justificatives fastidieuses à compiler et parfois douloureuses à partager avec son employeur... Pour la FSU-SNUipp Paris, chacun-e devrait pouvoir choisir sa quotité et ses modalités de travail.

Si aujourd'hui l'Académie se trouve dans cette position de devoir arbitrer entre des situations individuelles, toutes légitimes (s'occuper de ses parents vieillissants, accompagner son enfant dans un parcours de soin ou dans sa scolarité, développer des projets personnels en dehors de son travail et de ses fonctions familiales, se prémunir de l'épuisement professionnel...) c'est bien parce qu'il faut gérer la pénurie d'enseignant-es. La crise d'attractivité particulièrement forte dans notre académie, couplée aux centaines de suppressions de postes subies depuis trois ans, créent une situation de tension sur les personnels en activité : sur la mobilité, le temps partiel, le remplacement... C'est un cercle infernal puisque cette dégradation des droits individuels et des conditions de travail, participe à alimenter la baisse de l'attractivité de notre académie et de notre profession. C'est au Ministère de faire en sorte que notre métier et notre Académie redeviennent attractifs, en formant correctement ses agent-es, en garantissant de bonnes conditions de travail, en augmentant le nombre de postes au concours, et en permettant le recrutement sur liste complémentaire, en cessant de supprimer des emplois, et en revalorisant sérieusement les salaires, en commençant par une revalorisation conséquente de plusieurs centaines d'euros pour toutes et tous, tout de suite et sans contrepartie.

Avant d'entrer dans l'étude des dossiers individuels, nous tenons tout de même à vous remercier d'avoir entendu les arguments que nous avons portés jeudi dernier et d'avoir d'ores déjà donné un avis favorable à un certain nombre de recours. Lorsque vous nous aurez indiqué les recours accordés suite au GT de la semaine dernière, il nous restera sûrement quelques situations sur lesquelles il nous faudra aujourd'hui échanger de nouveau.